
L'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance : état de la question et proposition d'un modèle conceptualisé à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de John Rogers Commons

*The Socio-Professional Integration of Homeless People: The State of the Matter
and the Proposal of a Conceptualized Model Based on the Pragmatist
Institutionalism of John Rogers Commons*

Yves Hallée, Mustapha Bettache et Philippe Bergeron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2028>

DOI : 10.4000/interventionseconomiques.2028

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

Éditeur

Association d'Économie Politique

Référence électronique

Yves Hallée, Mustapha Bettache et Philippe Bergeron, « L'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance : état de la question et proposition d'un modèle conceptualisé à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de John Rogers Commons », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 50 | 2014, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 24 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2028> ; DOI : 10.4000/interventionseconomiques.2028

Ce document a été généré automatiquement le 24 mai 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

L'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance : état de la question et proposition d'un modèle conceptualisé à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de John Rogers Commons

*The Socio-Professional Integration of Homeless People: The State of the Matter
and the Proposal of a Conceptualized Model Based on the Pragmatist
Institutionalism of John Rogers Commons*

Yves Hallée, Mustapha Bettache et Philippe Bergeron

Introduction

- 1 L'itinérance est un phénomène en croissance selon une étude réalisée en 2005 dans trois grands refuges à Montréal¹ (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal², 2008 : 4). Les estimations étaient de 28 214 personnes en 1996-1997 (ASSSM, 2008 citant Chevalier et Fournier, 1998). De ce nombre, on dénote 8 253 personnes différentes ayant fréquenté un centre d'hébergement ou refuge et 19 961 une soupe populaire ou un centre de jour (ASSSM : 2008 : 3). À Québec, « pendant cette même année, la recherche dénombrait 11 295 individus, parmi lesquels 3 589 avaient été sans domicile fixe » (Gouvernement du Québec³, 2009 : 18). Ce nombre et cette croissance interpellent l'action des pouvoirs publics et privés vers un effort d'intégration.

- 2 Certes, il faut rester modeste lorsque nous parlons d'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance. Cette clientèle, située au pôle extrême de l'exclusion, vit parfois différents problèmes de santé, d'où le fait qu'elle demeure dans des zones d'assistance. Aussi, il ne faut pas non plus y voir des objectifs optimisateurs ni des contraintes associées à l'intégration. On ne choisit pas d'être itinérant comme on ne choisit pas d'être pauvre. Mais cela ne veut pas dire que les efforts collectifs sont sans espoir et les volontés individuelles sans résultat.
- 3 Ce texte expose un modèle d'analyse fondateur d'un projet de recherche portant sur l'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance. Ce modèle s'appuie sur des concepts analytiques susceptibles d'expliquer et de comprendre la réalité basée sur des observations empiriques à venir. La première partie de cet article traite de l'état des connaissances sur le sujet et se compose de deux sections. La première est consacrée à la définition de la personne en situation d'itinérance comme objet d'étude, abordant le travail tels un mécanisme d'intégration et la socialité comme un préalable à l'intégration professionnelle. Dans la deuxième section, nous énonçons les différents angles d'approche, et ce, en mettant en exergue l'action combinée des institutions selon une approche globale et intégrée ainsi que les approches dites individuelles, c'est-à-dire l'analyse de l'expérience de l'itinérant. Nous sommes alors en mesure d'aborder la deuxième partie, réservée à la proposition d'un modèle intégré. Enfin, la troisième partie traite de la conceptualisation du modèle à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de Commons, ce qui marque une progression analytique des actions et des interactions des différents intervenants. En raison de l'économie d'espace qu'impose la rédaction d'un article, seuls les aspects essentiels du modèle et de la conceptualisation seront évoqués, sans omettre toutefois d'esquisser dans l'argumentaire, son prolongement méthodologique.

État des connaissances

La personne en situation d'itinérance comme objet d'étude

- 4 Le terme "situation", qui réfère « aux événements, circonstances [...] au milieu desquels se retrouve quelqu'un⁴ » est utilisé, en référence à la capacité des personnes en *situation* d'itinérance de s'en sortir. Il marque le caractère potentiellement temporaire de l'inscription dans l'itinérance. Il s'agit là d'une perspective évolutive, qui témoigne d'un changement possible d'état, agissant au présent et inscrit dans un futur. Pour le pragmatisme⁵, cette notion de *situation* est particulièrement importante puisqu'elle résulte de l'expérience et du jugement de l'acteur en connexion avec l'environnement existant, formant un tout contextuel que Dewey (1967 : 128) appelle « une situation ». Une *situation* est un champ d'activité défini par l'interaction d'un organisme avec son environnement (Dewey, 1967 : 84, 92, 101). C'est « le monde tel qu'il se représente à l'acteur comme sphère transactionnelle [...], [e]n somme, toute activité humaine, tout savoir penser/faire, est appréhendé "en situation" et comme une "expérience" (routinière ou novatrice) de cette dernière » (Gislain, 2004 : 210). Individuellement, chaque itinérant par son expérience avec le monde dans lequel il vit peut se retrouver dans des situations différentes. Ces situations sont caractérisées par un choix d'*opportunités* et d'*options de remplacement* plus ou moins important et étendu selon la situation. Selon ces situations de choix et d'options, il en résultera pour chaque acteur un

pouvoir d'action plus ou moins fort (Morel, 1996 : 150-1). Ainsi, l'itinérant peut ou non progresser en prenant appui sur les ressources de la *situation* selon les contraintes ou les opportunités de l'action collective ainsi que le rôle structurant du tout contextuel dans lequel il se trouve.

- 5 Quant au terme itinérance, il ne semble pas toujours faire consensus parmi les chercheurs quant à son utilisation. Son manque de précision, son flou et sa trop grande extension lui sont parfois reprochés (Roy et Hurtubise, 2007 : 7). Cependant, ce choix, qui constitue l'appellation la plus étendue, plutôt que "clochard", "robineux" ou "sans domicile fixe" (SDF⁶), renvoie à des *situations* multiples permettant ainsi de s'intéresser plus largement « aux processus, aux politiques, aux contextes et dynamiques personnelles de la vie à la rue » (*ibid.*). La terminologie utilisée est fondamentale puisqu'elle met l'accent sur une dimension et un mode particulier d'explication. Par exemple, en utilisant le vocable de "sans-abri", nous centrons l'attention sur l'absence de logement stable, celui de "robineux" ou de "clochard" sur l'alcoolisme, alors que le terme "vagabond" est associé à l'instabilité physique et au déplacement d'un lieu à l'autre (Roy, 1995 : 77). Le choix d'un terme, plutôt que d'un autre, indique une entrée dans la compréhension du phénomène, ce qui ne veut cependant pas dire que les autres réalités soient écartées et que les modes d'explications disparaissent. Ainsi, il n'existe pas une, mais plusieurs figures de l'itinérant (*ibid.*) et de nombreuses situations d'itinérance qui englobent plusieurs réalités aux frontières plus ou moins étanches. Certains auteurs font du jeune de la rue une catégorie spécifique qui est de surcroît en croissance⁷ (Hurtubise, Roy et Bellot, 2003 : 397). Cette distinction, précise Dufour (2000 : 143) « entre *itinérants* et *jeunes de la rue* est importante dans la mesure où elle rend possible l'intervention préventive du passage de l'errance à l'itinérance ».
- 6 Roy (1995 : 76) précise que l'itinérance « renvoie à un espace social et est associée à l'extrême pauvreté [...], à l'instabilité du logement [...], à la vie solitaire, à des difficultés de fonctionnement, à l'absence d'un réseau relationnel stable » et dont l'inscription sociale est l'univers de la rue. L'itinérance est un terreau fertile à l'apparition de problématiques multiples et combinées (alcoolisme, prostitution, santé mentale, toxicomanie, etc.) (Quirion et Di Gennaro, 2000) qui sont autant d'obstacles à l'intégration du marché du travail (Campeau, 2000 ; Hurtubise, Roy et Bellot, 2003 ; Roy et Hurtubise, 2007 ; 2008). Aussi, la difficulté d'intégration est directement proportionnelle au temps passé à la rue (Hurtubise, Roy et Bellot, 2003 : 401-2).
- 7 Les causes et les déterminants structurent la perception de la personne itinérante. Pour Roy et Hurtubise (2007 : 14), il se dégage des travaux deux conceptions de la personne itinérante : 1) celle victime des inégalités sociales, de la discrimination ou de l'injustice qui relèvent de conditions structurelles (la transformation des politiques sociales devant soutenir économiquement les plus vulnérables, l'aide sociale et l'assurance emploi, la transformation des formes du travail dont l'augmentation de la précarité, la disparition d'emplois non qualifiés, le logement social non disponible et l'augmentation des coûts de loyer, etc.), institutionnelles (la désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques, la judiciarisation et la criminalisation accrue des actes sociaux, la reconfiguration familiale et l'apparition de nouveaux modèles conjugaux, etc.) ou comme faisant partie d'un groupe à risque nécessitant des politiques de santé publique⁸, et 2) celle d'une personne, un sujet, un acteur social qui, malgré sa condition d'extrême vulnérabilité, a encore prise sur son existence (Roy et Hurtubise, 2007 ; Lussier, 2007). Cette perspective ne conçoit pas l'itinérant comme une éternelle victime en demande de soins et de services. Ainsi,

l'itinérant doit pouvoir se confronter à l'autre, affirmer ses droits (revenu décent, logement, santé, etc.), prendre sa place et exercer sa citoyenneté (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse⁹, 2008 ; Rech, 2007 ; Roy et Morin, 2007).

- 8 La théorisation de l'objet de l'itinérance, nous disent Roy et Hurtubise (2007 : 9), vise également à inscrire le phénomène dans ses dimensions macrosociales en remettant « en cause le caractère fondamentalement distinct de l'itinérance et à le resituer comme une forme parmi d'autres de disqualification sociale ». Ainsi, le passage aux notions d'inégalités sociales et d'exclusion sociale élargit la compréhension et la modélisation du phénomène en permettant de s'interroger sur les causes de son maintien, sa perpétuation dans des sociétés riches comme les nôtres et sur les moyens d'intégrer les personnes qui en sont victimes. L'itinérance s'inscrit dans une problématique d'exclusion et est même qualifiée de « forme extrême d'exclusion » (Roy, 1995 : 73). Les itinérants « sont au point maximal d'éloignement du pôle de l'insertion. Ils ont atteint, sur une échelle graduée imaginaire, l'échelon inférieur de leur rattachement au social ; ils ont basculé dans un univers autre où les modes de vie et de fonctionnement, les normes et les habitudes de vie, les représentations et l'image de soi, les symboles et les valeurs s'éloignent au maximum du modèle inverse, celui de l'insertion » (*ibid.* : 77).
- 9 Castel (1995 : 19 ; 2004) précise que l'exclusion met en avant l'idée d'un processus qui fait qu'une personne pourrait osciller sur un axe entre une zone d'intégration, qui représente un travail stable et une forte inscription relationnelle, vers une zone de vulnérabilité marquée par le travail précaire et la fragilité des soutiens relationnels, pour basculer ou non vers l'exclusion¹⁰, qui représente la fin du parcours dans la zone de désaffiliation (Castel, 1994 : 13 ; Roy, 1995 : 74). L'exclusion est ainsi une fin de parcours, une désaffiliation¹¹, voire une dissociation, disqualification ou invalidation sociale (Castel, 1995 : 20). Le concept de désaffiliation est « l'aboutissement d'un double processus de décrochage : par rapport au travail et par rapport à l'insertion relationnelle » (Castel, 1994 : 13). L'exclusion « représenterait un cumul de ruptures ou de privations [...] non seulement sur les plans matériel et économique, mais également sur les plans des relations sociales (lien social, réseaux, sociabilité) et de la participation aux mécanismes politiques qui régissent le *vivre-ensemble* » (Racine, 2007 : 95). C'est « une rupture du lien économique qui attache fidèlement ou normativement les acteurs sociaux au modèle de société » (Xiberras, 1998 : 26).
- 10 L'argent de la personne en situation d'itinérance provient des transferts gouvernementaux et de la mendicité. Cette personne loge dans des centres d'hébergement ou de petites chambres, si ce n'est dans la rue, et son réseau d'insertion est celui des soupes populaires, des ressources caritatives et communautaires spécialisées ; ce réseau devient synonyme de support matériel et affectif (Roy, 1995 : 77). L'exclusion sociale rend aussi très difficile l'accès aux ouvertures et aux possibilités que permet la connexion aux différents réseaux qui structurent l'économie. C'est une dynamique et un processus qui conduisent progressivement vers l'appauvrissement et qui montrent l'incapacité grandissante de certaines catégories, auxquelles nous associons les personnes itinérantes, d'avoir accès au marché du travail et aux services disponibles les privant de leurs droits de citoyen (Klein et Champagne, 2011 : 2). Rapprocher l'itinérance de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale « renvoie à une fonction essentielle de l'État sur le plan de la cohésion sociale » (Ulysse et Lesemann, 2004 : 2). Le passage du modèle centralisé de l'État à un modèle basé sur la multiplicité et l'expansion d'« espaces publics » non étatiques, entreprises de services et organismes

communautaires appelés à contribuer à l'inclusion sociale et économique ne disqualifient pas pour autant l'État de sa fonction régulatrice et de son rôle central d'acteur du développement économique et social (*ibid.* : 2-3). La lutte contre la pauvreté et l'exclusion, désormais partagée et articulée dans « économie plurielle » (Klein et Champagne, 2011 : 3), conduit à la préservation des droits de citoyenneté et à la réconciliation du développement social et économique (Ulysse et Lesemann, 2004 : 3). Le modèle québécois se caractérise par la coopération et la solidarité (Bourque, 2000 ; Ulysse et Lesemann, 2004). C'est l'articulation de l'aide du global au local, dans un engagement solidaire du collectif et du réseau public, qui favorise l'intégration des personnes en situation d'itinérance. Cette intégration passe notamment par des expériences d'insertion en emploi et d'employabilité des itinérants isolés du marché du travail (GdQ, 2009 ; 24, 36, 38). Le travail jouerait donc un rôle important que nous clarifierons à la section suivante, en plus de discuter des formes que prennent les activités liées au travail.

Le travail : un mécanisme d'intégration ?

- 11 Le travail est une forme majeure d'intégration dans nos sociétés (Maslow, 1943). C'est un puissant mécanisme d'insertion et de reconnaissance sociale. Il devient l'une des modalités d'apprentissage de la société en donnant « accès à autrui, à soi-même et à la règle sociale » (Méda, 1998 : 22). C'est un lieu d'épanouissement et de réalisation de soi puisqu'il structure les identités, certains modes de sociabilité et « constitue la forme majeure d'organisation du temps » (Roy et Hurtubise, 2004 : 129). Le travail est « un support privilégié d'inscription dans la structure sociale » et permet de participer « aux réseaux de sociabilité et aux systèmes de protection » contre les aléas de la vie (Castel, 1995 :17). Il représente une composante essentielle du lien social fondé sur les notions de réciprocité, d'échange, de contrat social et d'utilité sociale (Méda, 1998 : 22). La pensée humaniste et sociologique fait du travail en entreprise un lieu véritable de socialisation et de formation de l'identité individuelle et collective (*ibid.* :23).
- 12 Le travail, définisseur de la place de chacun dans le monde (Méda, 2010), va ainsi au-delà de l'activité rémunérée. Être sans travail, symboliquement du moins, signifie « ne pas être en communion avec la société, ne pas appartenir au monde commun, refuser ses valeurs » ; voilà le contexte dans lequel est confronté l'itinérant (Roy et Hurtubise, 2004 : 129). En être exclu provoque « une distanciation du système de production et de consommation, et un cheminement de désocialisation » (Racine, 2007 : 96). La personne sans travail peut toujours bénéficier de la logique assistancielle. Mais n'étant pas inscrite dans le rapport de réciprocité, de contribution financière à sa société, elle pourra en payer un prix matériel et symbolique. En plus d'être en déficit de revenu qui confine à la pauvreté, le sans-travail pourra être largement stigmatisé, défini comme paresseux, inutile au monde, voire dévalorisé et rejeté (Roy et Hurtubise, 2004 : 130).
- 13 Dans la documentation sur l'itinérance, le travail est perçu comme une antinomie, une contradiction, voire une opposition avec le monde de l'itinérance (Hurtubise, Roy et Bellot, 2003 ; Roy et Hurtubise, 2004). L'intégration au travail est essentiellement étudiée sous l'angle de l'utilisation des compétences propres à l'errance ; c'est une relecture à partir de l'existence de formes diversifiées d'activités rémunérées de la rue (Roy et Hurtubise, 2004). Ce travail associé à certaines activités de la rue constitue, selon les auteurs, des opportunités alternatives de construction d'identité, de participation et d'intégration sociale (Hurtubise, Roy et Bellot, 2003 ; Roy et Hurtubise, 2004). Ces formes d'articulation de la rue et du travail se déploient autour de trois manières différentes de

se procurer de l'argent et d'assurer sa survie. Ce sont cependant des activités qui entrent dans la catégorie du travail relativement précaire à l'exception du dernier cas de figure.

- 14 Activité associée à l'économie souterraine¹² et au travail informel (Charest, 2000 : 80), il y a notamment la pratique du *squeegie* qui consiste à nettoyer le pare-brise des automobiles. Cette pratique suppose, même si elle demeure rébarbative pour certains, des habiletés de planification et d'organisation, d'estimation de la concurrence, d'approche client, de repérage de lieux propices, etc. Ce sont des compétences assimilables à des initiatives entrepreneuriales (Roy et Hurtubise, 2004 : 134). Nous pouvons également évoquer la production et la vente du journal *l'Itinéraire* qui est une initiative d'une entreprise d'insertion qui accueille des personnes sans qualifications et qui vise au développement de compétences liées à l'écriture, l'informatique, le travail de bureau, aux habiletés de ventes, etc. Cela procure une relative "stabilité" et pour certains un logement salubre, un travail régulier permettant d'acquérir des habiletés nouvelles et le développement d'attitudes positives face à soi-même et aux autres. C'est la transformation « de pratiques de mendicité en pratiques d'échanges marchands tout en se situant dans le cadre d'une économie informelle » (*ibid.* : 132). Bien que l'activité ne permette pas une insertion stable et durable dans le circuit économique, elle constitue tout de même « un moyen de donner un sens différent à leur existence : être socialement utile, proposer une critique politique, prendre la parole » (*ibid.*).
- 15 Il y a finalement le travail professionnel qui vise des objectifs de soutien, de réinsertion ou de réhabilitation. En premier lieu, nous retrouvons le travail d'intervenant où il y a transposition des compétences de la rue vers un travail d'intervention auprès des personnes itinérantes ou les jeunes de la rue. C'est l'histoire de personnes qui ont côtoyé la rue, qui ont une connaissance de la réalité et du milieu, tout en étant en contact avec des acteurs clés tant marginaux qu'institutionnels ; « [d]e nombreux exemples de ces trajectoires peuvent être observés chez les travailleurs de rue [...] ou encore chez des intervenants d'organismes communautaires dont la mission est le soutien aux personnes itinérantes » (*ibid.* : 135-6). L'autre exemple concerne l'intégration par des formations données par des professionnels du cirque pour développer des habiletés artistiques et scéniques. Ce travail se rapproche de « l'univers de la rue : l'histoire du cirque et des métiers associés est largement le fait de nomades, de gitans et d'errants » (*ibid.* : 136). Ces formations exigent de l'assiduité, une forme physique, un travail de groupe et la confiance en soi, qualités développées ou découvertes qui contribuent à redonner confiance. Pour des jeunes qui ont suivi cette formation, certains peuvent assurer leur survie et acquérir une expertise. Ce sont deux exemples positifs et naturalistes de la reconnaissance et de transfert des compétences de la rue et d'insertion professionnelle qui « se rapprochent le plus de la représentation normative du travail » (*ibid.* 137).
- 16 Sur ce continuum d'insertion sociale et d'intégration professionnelle, nous retrouvons également les activités associées aux efforts institutionnels et politiques. Cette perspective, que Bellot (2000 : 140) qualifie d'"économique", s'appuie sur la prémisse que la pauvreté économique est en lien avec l'exclusion sociale. Ainsi, l'insertion professionnelle agit sur l'intégration sociale, considérant l'importance du travail dans le processus d'intégration sociale. L'auteure précise que les « milieux politiques et institutionnels qui partagent cette perspective considèrent les personnes désinsérées comme des individus qu'il faut aider en leur donnant un emploi, une formation et en leur fournissant les moyens de réintégration sociale » (*ibid.* : 140). Suivant cette conception, l'insertion en emploi constituerait le référent central de la politique et de l'action sociale

au Québec (Ulysse et Lesemann, 2004 : 1). La requalification des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion implique une évolution « des manières de voir, de penser et de problématiser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion », qui elles renvoient à une multitude de pratiques novatrices (*ibid.*). Dans le plan d'action gouvernemental (2009 : 24), il est précisé que les « personnes en situation d'itinérance présentent souvent un faible niveau d'instruction et d'importantes difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Leurs perspectives d'emploi sont par conséquent très limitées, ce qui les prive d'une source de satisfaction importante et d'un cadre d'organisation significatif au quotidien. Ces difficultés d'insertion sont accentuées par le fait que les emplois faiblement rémunérés sont généralement à statut précaire ou saisonnier ». À ce titre, on y privilégie la formation et l'insertion professionnelle. L'amélioration, l'adaptation et la coordination de l'intervention auprès des personnes itinérantes et notamment « le recours à des programmes adaptés d'insertion ou de réinsertion dans la communauté et le marché du travail » font partie des priorités (*ibid.* : 38).

- 17 Enfin, l'exclusion et la pauvreté ont pour effet d'éloigner les personnes des réseaux qui sont susceptibles de favoriser l'intégration sociale et professionnelle (Klein, Fontan et Tremblay, 2011 ; Ulysse et Lesemann, 2004). Ces approches ont pour objectif de faire bénéficier le plus grand nombre possible de personnes de la richesse produite (Klein, Fontan et Tremblay, 2011), dans une optique d'humanisation de l'économie, ouverte à tous, sans distinction. Cela passe par « l'inscription dans des réseaux¹³, et ce, sur tous les plans (financier, technologique, productif et politique) » (*ibid.* : 15).

La socialité : un préalable à l'intégration professionnelle

- 18 L'accès au marché du travail est indissociable de l'accès aux services disponibles pour l'ensemble de la population afin d'être en mesure d'exercer pleinement sa citoyenneté (Klein et Champagne, 2011 ; Ulysse et Lesemann, 2004). Cela passe par la recomposition des services sociaux « indispensables pour assurer une certaine indépendance sociale et pour être maîtres de ses choix » (Klein et Champagne, 2011 : 2). L'insertion n'est pas qu'économique, elle est aussi sociale (Roy, 1995 : 75). Charest (2000 : 80) mentionne que « [l]e logement social avec le soutien communautaire et l'accès aux services de santé et sociaux sont des fondements importants de la construction d'un espace de socialité qui est construit à même la réalité négative des personnes itinérantes. Le lieu permanent doit être assuré et le support social, aussi soutenu. La socialité est un ensemble de mesures concrètes assurant la base sociale de tout individu ».
- 19 Les expériences américaines démontrent que la stabilité résidentielle n'est pas le seul levier de la réinsertion sociale puisque cette approche sous-tend un travail sur les symptômes plutôt que sur les causes de l'itinérance (Roy et Hurtubise, 2008 : 20). La personne en logement peut-être également isolée, pauvre et sans ressources. L'itinérant n'est pas que sans-abri, il est sans foyer, et « pour habiter vraiment un domicile, en faire un foyer, un lieu d'appartenance et de socialisation, une personne doit avoir l'aptitude et le désir de stabiliser son environnement (...) il faut du temps, de l'affection, de l'avenir et de l'espoir pour apprendre à habiter » (Poirier, 2000 : 223). Il s'avère ainsi nécessaire de recomposer le réseau relationnel et les liens sociaux, bref, le processus de socialisation puisqu'un groupe considérable d'itinérants présente des carences d'apprentissage social et affectif qui peuvent rendre difficile de garder l'espoir, difficile de se lier aux autres et d'habiter réellement une société ; cela nécessite de prendre en considération la dimension affective considérant les carences d'apprentissage sociales et affectives (*ibid.*).

C'est la continuité de la thématique de l'errance entre parents divorcés, fréquents changements d'adresse, familles d'accueil, etc.¹⁴ (*ibid.* : 228). La famille et la parenté sont le premier lieu de la socialisation. Ainsi, « [s]i des personnes sont privées d'inscription dans leur système de parenté, elles sont du même coup privées de l'apprentissage et des habiletés qu'il confère pour se lier, se relier, se délier, se relier aux autres » (Dufour, 2000 : 143). Les itinérants sont le plus souvent qu'autrement en rupture avec leur famille d'origine (*ibid.* : 144). On précise que le « défi d'insertion socioprofessionnelle est [aussi] important pour les personnes vivant d'importantes transitions, telles que le passage à la vie adulte ou la sortie d'un milieu institutionnel (centre jeunesse, milieux carcéral et psychiatrique) de même que pour celles ayant connu de longues périodes d'itinérance » (GdQ, 2009 :24). L'apprentissage de la socialisation est important et la théorie de l'action d'inspiration pragmatiste de Commons nous apprend que l'humain transige avec les situations en agissant conformément à ce qu'il a appris ; si la façon de voir les choses qu'il a acquises n'est plus adaptée à la situation, l'expérimentation et l'apprentissage deviennent alors nécessaires. La socialité apparaît indissociable d'une intégration réussie, elle permet en quelque sorte de stabiliser la vie et la rendre plus conforme aux règles sociétales. À cet égard, il pourrait s'avérer nécessaire d'adopter des mesures positives, notamment des alternatives à la judiciarisation de la personne itinérante (CDPDJ, 2008), afin de « favoriser une cohabitation tolérante et sécuritaire [de l'espace public] entre les différents groupes de citoyens » qu'est la rue et qui est pour l'itinérant « un lieu de socialisation et un milieu de vie » (GdQ, 2009 : 40).

- 20 Enfin, nous ne pouvons clore cette partie sans discuter de l'importance de la coordination entre les acteurs collectifs concernés par la santé, les services sociaux, l'habitation, la gestion et l'accès à l'espace public, l'insertion sociale, etc., activités que nous réunissons sous le vocable de socialité, afin de favoriser une intervention intégrée et complémentaire des services (*ibid.*: 35). Cette coordination entre institutions, ou dit autrement, l'action collective organisée, est un des angles d'approches dans l'étude de l'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance que nous abordons à la section suivante.

Les différents angles d'approches

- 21 Le premier angle concerne les organismes qui travaillent dans le monde de l'itinérance et qui composent l'environnement de l'itinérant. Le deuxième est davantage lié à l'individu, à l'acteur qu'est l'itinérant, à son parcours expérientiel, aux problèmes personnels qui l'affligent et aux capacités individuelles.

L'action combinée des institutions : une approche globale et intégrée

- 22 Un large consensus s'est construit sur le fait que l'insertion socioprofessionnelle ne peut se réaliser sans prendre en considération l'action des *institutions* et notamment celle de l'État et ses différents ministères, des municipalités et leurs arrondissements, des différentes associations ainsi que des entreprises. On précise qu'il est essentiel d'intégrer l'ensemble du dispositif associatif et public qui permet la prise en charge et l'aide offerte aux personnes en situation d'itinérance (Fontaine, 2000 ; Klein, Fontan et Tremblay, 2011 ; Laberge, Landreville et *al.*, 2000 ; Roy et Hurtubise, 2008 ; Roy et Morin, 2007 ; Wallez et Aubrée, 2005). Cela passe également par la structuration de l'action collective des *institutions*, notamment les différents mécanismes de coordination et de collaboration,

sans minimiser cependant les conflits et les tensions, en raison de la diversité des logiques d'intervention ainsi que des ressources (gouvernementales, privées, communautaires, etc.) qui le composent (Roy et Morin, 2007). Ces derniers (2007 : 198) sont d'avis que « le réseau constitue le dispositif privilégié pour rendre possible l'action dans le champ de l'itinérance ». En plus de montrer l'importance de la dimension réticulaire de la nouvelle économie permettant l'accès aux services et au marché du travail (Klein, Fontan et Tremblay, 2011), le modèle réseau (Castells, 1998) témoigne de l'importance de la coordination des activités institutionnelles permettant de rendre l'action collective organisée. C'est le principe de l'organisation qui relie les éléments en un système de collaboration et de concertation entre professionnels qui poursuivent des buts semblables (Poirier, 2000 : 280, 283). Ainsi, les modèles font non seulement état de l'importance du réseau et de la coordination des services d'aide (Fontaine, 2000 ; Laberge, Landreville et al., 2000 ; Roy et Morin, 2007), mais aussi de la nécessité d'un leadership étatique (Castel, 1995 ; Roy et Hurtubise, 2008 ; Ulysse et Lesemann, 2004). La structure réseau apparaît ainsi comme un moyen d'intégration de l'économie et du social.

- 23 La conception réseau est partagée par les ministères signataires du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Il est mentionné que la concertation des partenaires et la coordination des actions sont essentielles pour favoriser une intervention intégrée en itinérance (GdQ, 2009 : 39). Pour l'insertion socioprofessionnelle, « le secteur privé (soit les employeurs et les propriétaires immobiliers), les organismes communautaires, le réseau public et les citoyens doivent être solidaires envers les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et unir leurs efforts pour favoriser leur intégration dans la communauté » (*ibid.* : 22). C'est un espace d'intervention, le déploiement d'une *volonté collective* sur des problématiques qui touchent des citoyens.
- 24 Cependant, rappelons que l'articulation des services dans le modèle réseau n'est pas sans faille. Il est aussi possible d'y constater des zones grises, des vides qui pourraient résulter, en empruntant la perspective clinique de Quirion et Di Gennaro (2000 : 332), de la « rigidité institutionnelle du réseau de prise en charge [...limitant] une remise en question de l'organisation de la réponse institutionnelle, [la] limite de la logique institutionnelle à répondre aux véritables besoins de sa clientèle » (*ibid.* : 332). Aussi, les pratiques et les stratégies d'intervention peuvent se présenter coupées les unes des autres, ce qui peut contribuer à la création de zones grises ou de *no man's land* thérapeutiques dans lesquels échouent les sujets touchés par des problématiques qui ne cadrent pas dans la logique du cloisonnement traditionnel (*ibid.* : 334). Le danger de ce découpage institutionnel neutralise les besoins spécifiques et présente le sujet comme une « particule unidimensionnelle dont les caractéristiques retenues sont celles qui permettent de l'intégrer à une population préalablement ciblée » (*ibid.* : 336).
- 25 Nous savons ce dont les bénéficiaires ont besoin, ce qui équivaut à réfléchir le monde de l'extérieur¹⁵, coupé de l'expérience des acteurs, une « construction d'une représentation univoque de la réalité sociale et individuelle en proposant une mise en ordre du monde, ou plus particulièrement une mise en ordre de l'inadaptation sociale » (*ibid.*). Aussi, que faire avec les clientèles et notamment les jeunes qui sont simultanément ou successivement un peu délinquants, un peu toxicomanes, un peu vagabonds, un peu chômeurs ou un peu travailleurs précaires ? (Castel, 1994 : 13). Comment prendre en charge cette instabilité, cette fluidité où les cultures institutionnelles et professionnelles classiques se trouvent démunies ? (*ibid.*) En plus des rigidités institutionnelles et des zones d'absences de services, la perspective réseau ne donne pas beaucoup d'espace à

l'acteur principal, celui qui reçoit l'aide ou le service, à ses capacités, sa résilience et sa volonté individuelle de prendre davantage en main son destin socioéconomique. Tout cela renvoie au concept de *situation*, notamment la *transaction*¹⁶ de l'itinérant avec son environnement, les contraintes et les opportunités de l'action collective, sans oublier son expérience individuelle comme vecteur d'une intervention spécifique et appropriée ; c'est l'angle d'étude des approches individuelles.

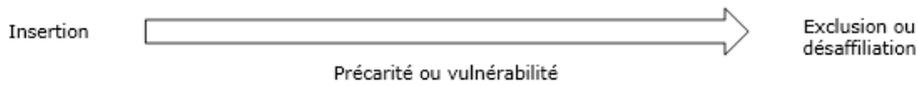
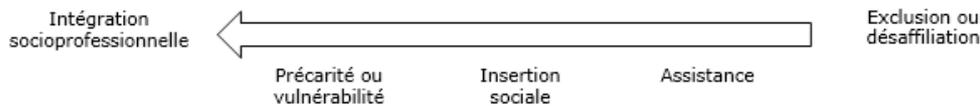
Les approches individuelles

- 26 Ces approches s'intéressent aux parcours expérientiels des individus qui mènent à l'exclusion sociale et à l'itinérance, à la construction des parcours trajectoires (Lussier, 2007 ; Lussier et Poirier, 2000 ; Wallez et Aubrée, 2005), à la rupture filiale avec la famille et le foyer (Dufour, 2007 ; Bellot, 2000 ; Poirier, 2000) et à la mise à l'écart du social (Bellot, 2000). Elles donnent la parole à l'itinérant considérant qu'il a des choses à dire ; la personne en situation d'itinérance est ainsi considérée comme un interlocuteur crédible (Roy et Hurtubise, 2007). Ces études recueillent un discours permettant d'entendre le sujet, sa conflictualité, sa quête de sens, etc. Bref, c'est l'analyse des parcours socioprofessionnels d'individus dont les trajectoires sont ponctuées « non pas comme un parcours de défaite et d'abdication, mais comme une manifestation vive, écorchée, du maintien de l'espoir » (Lussier, 2007 : 132).
- 27 Nous y retrouvons également la citoyenneté et la défense des droits de la personne (CDPDJ, 2008 ; Roy et Morin, 2007 : 205). Dans cette perspective citoyenne, la liberté individuelle et l'autonomie sont le moteur de l'action ; l'itinérant doit ainsi pouvoir « se confronter à l'autre [...], affirmer ses droits, prendre sa place, exercer sa citoyenneté » (*ibid.*). Rech (2007 : 122) fait référence au droit de cité où « l'exercice de la citoyenneté devrait être garanti, notamment la liberté d'expression et l'accès à l'espace public ». Ce droit de cité se conjugue avec le droit à un revenu décent afin de pourvoir à ses besoins essentiels, au droit au logement ainsi qu'au droit à la santé (*ibid.* : 122-3).
- 28 Brièvement, en ce qui concerne l'analyse à partir de l'interactionnisme symbolique¹⁷ que nous intégrons dans les approches individuelles, étant donné que l'accent est mis sur les expériences individuelles sans grande attention pour les déterminations et le contrôle social (Gislain, 2004 : 208, 210), Anderson et Snow (2001 : 15) sont d'avis que :
- « les interactionnistes aident à comprendre l'exclusion sociale en éclairant au niveau microsociale, au niveau de la vie quotidienne, les manifestations et les contextes divers de l'inégalité et de l'exclusion. La recherche en interactionnisme symbolique met au jour les manifestations omniprésentes et, en grande partie, non reconnues, de l'inégalité et de l'exclusion dans une variété de formes et de processus sociaux. [...] Cette contribution est possible en raison de l'attention que les interactionnistes accordent à l'action située et, par conséquent, à ce que les gens font et vivent au cours de leurs contacts quotidiens ».
- 29 Précisons que la définition de la *situation*, propre aux interactionnistes symboliques, se distingue de celle de Dewey pour qui la situation est une expérience, un exercice solitaire qui se réalise « dans une interaction entre un être vivant et le monde dans lequel il vit (Dewey, 1934 : 44) » (Ogien, 1999 : 80). Cet "individualisme", en rapport avec son environnement, se différencie des interactionnistes symboliques où « la situation est intimement liée à la coprésence [qui] ordonne leur activité collective en actualisant la coordination » (*ibid.*). C'est une définition trop restrictive compte tenu des limites associées au déterminisme holistique « qui façonnent les "lieux" et "territoires" de

l'action (inter)individuelle. Tout se passe comme si ces constructions sociales structurantes de l'action située étaient incorporées dans les acteurs individuels et étaient "(re)découvertes" (dévoilées) à l'occasion de leur "mise en situation" interindividuelle hors action collective organisée » (Gislain, 2004 : 208).

Proposition d'un modèle intégré

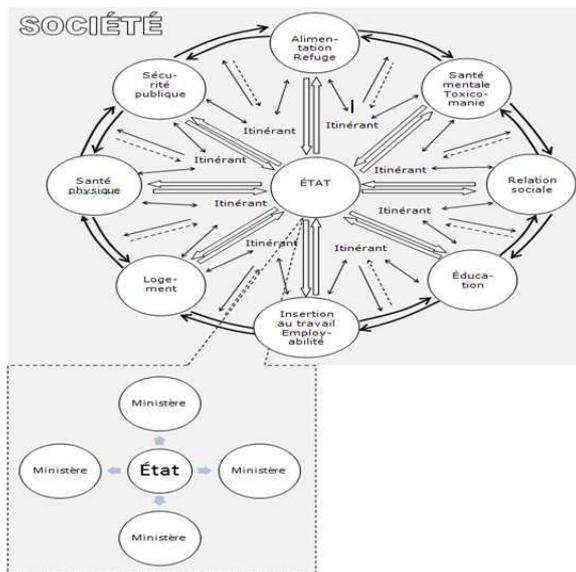
- 30 Nous constatons qu'il n'y a pas de modèle qui englobe dans l'analyse le parcours d'intégration de la personne itinérante et la structuration de l'action collective des institutions. L'analyse de problème complexe, tel que le montre la problématisation de la personne en situation d'itinérance, requiert le développement d'un modèle intérateur des actions individuelles et collectives. Ce modèle intégré que nous proposons se décline en deux parties articulées l'une par rapport à l'autre : le parcours d'intégration (figure 2) et l'action collective des institutions (figure 3).
- 31 Il nous paraît en premier lieu nécessaire de mieux comprendre les parcours et les expériences spécifiques d'intégration. À ce titre, à l'opposé ou en réponse au processus de désinsertion sociale décrit par Roy (1995) et conceptualisé par Castel (1994), sur un axe horizontal passant de l'insertion, à la précarité jusqu'à l'exclusion, nous pourrions envisager un parcours idéal type¹⁸ inversé d'insertionsociale¹⁹ et d'intégration professionnelle. De droite à gauche, à partir de la zone d'exclusion, nous pourrions retrouver, à la manière de Castel (1994 : 15), une zone d'assistance dans laquelle les personnes invalides ne pouvant travailler pour des raisons de santé physique, de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie, maladie, etc. s'y retrouveraient. Cette zone serait suivie de celle de l'insertion sociale qui réfère à la socialité. Afin de considérer les difficultés potentielles d'intégration au marché du travail et les carences de compétences, nous ajoutons par la suite une zone de précarité ou de vulnérabilité du travail, pour aboutir à la gauche de l'axe à l'intégration professionnelle. Il est important de comprendre qu'un individu peut être quelque part sur cet axe de l'exclusion/intégration, sans pour autant avoir franchi le parcours jusqu'à l'intégration professionnelle.
- 32 Ce parcours serait validé à partir des constats des personnes qui ont vécu l'itinérance et l'exclusion et qui sont maintenant intégrées professionnellement. Il pourra être ainsi qualifié de réel typique²⁰. Soulignons qu'il ne s'agit pas d'un parcours qui exprime l'idée de *workfare* et d'activation des politiques sociales en cherchant à contraindre les personnes itinérantes à accepter les emplois sous peine de se faire couper les prestations de sécurité sociale. Nous croyons aussi nécessaire d'aller au-delà du modèle clinique présent dans le travail social pour élaborer un parcours qui vise « à mobiliser les capacités du sujet à sortir de sa situation d'exclu » (Castel, 1994 : 23). Certes, l'idéal devrait être l'intégration dans un emploi stable. Or, cela peut s'avérer difficile compte tenu de l'état du marché, des capacités et des compétences des personnes itinérantes, souvent longtemps éloignées des contraintes du travail (*ibid.* : 23-4). Il ne faut surtout pas insérer à tout prix, sans garantie sur la durée du travail. Il ne faut non plus entretenir des alternances travail et non-travail qui pourraient être aussi dommageables (*ibid.* : 24). Il faut viser, autant que faire se peut, les emplois stables et les réseaux interrelationnels forts. Voici les deux figures illustrant le parcours de l'exclusion et son opposé, notre proposition de parcours d'intégration.

Figure 1. Le parcours de l'exclusion (Castel, 1994; Roy, 1995)**Figure 2. Proposition d'un parcours d'intégration**

- 33 Ces "volontés" individuelles d'intégration professionnelle conceptualisée dans un parcours ne peuvent toutefois se déployer sans intégrer l'action collective organisée des institutions (Fontaine, 2000 ; Klein, Fontan et Tremblay, 2011 ; Laberge, Landreville et *al.*, 2000 ; Roy et Hurtubise, 2008 ; Roy et Morin, 2007 ; Wallez et Aubrée, 2005), dans une forme de prise en charge globale (Castel, 1994 : 23). En proposant un modèle idéal-type des interactions entre les institutions et entre les institutions et les personnes en situation d'itinérance, nous souhaitons mieux comprendre la structuration de l'action collective, ce tissu entrelacé d'interactions et les dynamiques qui se nouent entre les institutions, les différents mécanismes de coordination et de collaboration, en considérant aussi les conflits et les tensions dans le réseau (Fontaine, 2000 ; Roy et Morin, 2007). Le modèle réseau (Castells, 1998), comme forme d'action collective organisée, témoigne de l'importance de la coordination des activités et des services institutionnels dans une logique d'efficacité et de cohérence d'ensemble que nous assimilons à une conception élargie de l'organisation du travail. Cette perspective permet d'analyser la manière dont le travail et les services liés aux personnes en situation d'itinérance sont organisés, divisés, répartis, et de montrer, le cas échéant, l'existence réelle de zones obscures, notamment des espaces de services inoccupés, des espaces d'autonomie qui peuvent conduire à une certaine inefficacité, notamment une compétition indue entre institutions ou un empiètement de services.
- 34 La figure 3 est un schéma idéal type des activités et des services liés à l'itinérance et accomplis par différentes associations, entreprises de réinsertion, entreprises privées, organisations publiques, etc. Ce choix par activités et services résulte de la difficulté et de la complexité de répertorier tous les organismes œuvrant pour l'itinérance. La figure montre la répartition des services de proximité, la coordination des activités et les interactions entre les organisations (les flèches qui relient les activités et services de proximité). C'est la représentation d'une organisation réseau où chaque entité assume une partie de la tâche, a un rôle ou une fonction à jouer dans l'intégration socioprofessionnelle afin d'obtenir une efficacité d'ensemble. En plus de montrer les relations entre l'itinérant et les services de proximité, les flèches pleines reliant l'itinérant à l'activité ou service, nous avons représenté par des flèches en pointillé, les zones obscures entre les itinérants et les institutions. Au centre du modèle, nous

reconnaissons le leadership étatique et à la manière de cercles concentriques, nous y retrouvons l'interaction avec les ministères signataires du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*²¹ qui sont liés aux services de proximité. Comme usage analytique, ce modèle idéal-type sera également confronté à la réalité empirique permettant par la suite de proposer une perspective réelle typique qui déterminera si l'orchestration de la mosaïque du réseau est bel et bien une forme d'action collective organisée en contrôle²² de l'action individuelle.

Figure 3. Proposition d'un modèle réseau des activités, des services et des interactions liés à l'intégration socioprofessionnelle



Notes : À noter que ce modèle inclut notre proposition d'un parcours d'intégration qui n'est pas représenté dans la mosaïque faute d'espace. Ce parcours représenté par la figure 2 prendrait place sous le terme itinérant.

35 Regardons maintenant la conceptualisation institutionnalisme pragmatiste.

Proposition d'une conceptualisation du modèle intégré à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de Commons

36 L'analyse du phénomène de l'itinérance à partir des parcours individuels d'intégration revoie à l'individualisme²³, alors que l'étude de l'action collective organisée réfère à l'holisme²⁴ méthodologique. L'analyse et la compréhension des phénomènes socio-économiques ne peuvent se limiter à une posture réductrice qui ne résulte que du déterminisme ou de l'individualisme, ce qui équivaut à fournir des explications non complètes d'une réalité beaucoup plus complexe et globale qu'est l'étude de l'itinérance. C'est sur le plan des capacités d'analyse du tout et des parties que se fonde la pertinence du cadre commonsien (Hallée, 2012). La combinaison analytique de l'action individuelle et de l'action collective que permet l'institutionnalisme rend possible l'appréciation de la portée du concept de *situation* : l'expérience individuelle de l'itinérant en interaction avec l'action collective des institutions. Dans la section suivante, nous puiserons dans la boîte à outils conceptuelle commonsienne pour articuler théoriquement le modèle proposé²⁵. Nous nous limiterons toutefois aux aspects essentiels du modèle.

37 D'emblée, notons que Commons, avec sa notion de "capitalisme raisonnable", promeut la participation des parties prenantes aux décisions qui les concernent et à la définition commune des destins économiques. Peu importe la spécificité ou les caractéristiques de l'acteur individuel ou collectif, cela passe notamment par la considération des intérêts des parties prenantes touchées par les pratiques économiques, ce qui s'assimile à « la défense d'une maîtrise sociale de l'économie » (Bazzoli, 2000 : 158). Ainsi, en vertu d'un statut de citoyenneté qui assure une prise de parole égale dans la gouvernance, Commons accorde à la société, à la volonté collective (*collective will*), en tant que figure d'autorité, un espace d'intervention sur les conflits qui concernent ou qui affectent les citoyens (Commons, 1959 : 845). La citoyenneté pose également « la question du lien social, de la nécessaire cohésion à préserver dans le [*groupe actif*]⁶ *going concern* de la société pour que ce dernier puisse être maintenu en fonctionnement, ce qui nécessite pour chacun des "sociétaires" l'assurance d'une sécurité des anticipations quant à la part de la richesse sociétale qui lui reviendra » (Morel, 2003 : 121). Pour Commons, il importe de mettre en œuvre des réponses collectives aux problèmes créés par les conflits et l'inégalité des rapports de pouvoir au sein de la société, afin d'atteindre plus d'égalité dans la répartition des charges et des bénéfices. Au même titre que les autres membres de la société, l'itinérant est aussi un sociétaire ayant droit à sa part de la richesse collective selon les règles sociétales qui définiront les possibilités qui s'offriront à lui. Son intégration résulte d'une volonté et d'une action collective qui se déploie à partir d'interactions entre acteurs cognitivement interdépendants. Ces acteurs en situation d'interaction arrivent à des accords "raisonnables" par le biais d'un processus social et communicationnel d'adaptation à autrui. La communication, dans ce cadre, est un élément central par lequel se fonde l'action collective organisée.

La communication comme pré requis à l'articulation de l'action collective

- 38 C'est du côté de la psychologie sociale et du pragmatiste de Mead et de Dewey que nous puissions pour montrer l'importance de la communication dans l'articulation de l'action collective afin de préserver et maintenir les niveaux d'échanges nécessaires à la coordination des actions entre les ministères responsables de l'application des politiques publiques, les organismes d'aide en réseau et les individus. Le langage rend possible la naissance de représentations collectives qui conduit à des définitions communes de la réalité à travers lesquelles se construisent le consensus et l'action concertée. C'est le sens habermassien du concept d'intercompréhension (1987) qui découle d'une définition commune et partagée de la situation « qui est essentielle dans le cadre de tout processus d'échange, de délibération et de décision » (Renault, 2007 : 143). La communication « orientée vers l'intercompréhension permet de créer une "connaissance commune" » (*ibid.* : 151) aux différents membres des organismes, ce qui favorise la coordination des actions et la coopération pour assurer une efficacité productive.
- 39 En outre, les réseaux sont sujets, par la communication, à des processus d'ajustements mutuels et continus des perspectives (Renault, 2007 : 144). Ainsi, elle permet l'adaptation réciproque entre des êtres qui réalisent ainsi un acte social commun (Mead, 1963 : 39). « Par l'intermédiaire de processus d'interactions, les individus sont obligés d'ajuster et d'accommoder leurs actions à celles des autres (Ross 1991 : 168). Ce "travail adaptatif" est un processus d'organisation, car il tend à faire apparaître un système d'activités

coordonnées adapté aux conditions (Cooley, 1918) » (Renault, 1999 : 279-80). « La société, le groupe apparaissent comme des ensembles d'individus en interaction, la communication établissant une connexion entre eux, une dépendance mutuelle » (Renault, 1999 : 273 citant Simmel, 1987 : 112). Appliqués aux organismes d'aide à l'itinérance, le maillage des activités et la coordination des actions sont tributaires d'un lien communicationnel soutenu. La communication déterminera aussi le partenariat entre les organismes et l'ajustement aux activités de l'autre, dans un idéal de complémentarité des services, le tout, pour la réalisation d'un acte social commun d'aide à l'intégration. Regardons maintenant le concept d'*institution* qui décrit l'évolution économique comme le résultat de l'interaction de l'action collective et de l'action individuelle (Morel, 1996 : 74).

L'institution et le groupe actif

- 40 Chez Commons, l'*institution* est construite « en tant que catégorie conceptuelle dans le but de rendre compte de l'articulation de deux modalités d'agir économique, celle qui relève de l'individu (toujours saisi en situation interactive de trans-action [...], et celle qui provient des regroupements collectifs dans lesquels ce dernier s'insère » (Morel, 2010). Ainsi, l'institutionnalisme, point de départ d'un vaste déploiement conceptuel, est une théorie de l'action qui met au premier plan le rôle des *institutions*. Ce concept se définit comme « l'Action Collective en contrôle de l'Action Individuelle » (Commons, 1959 : 69). Toutefois, le *contrôle* de l'action collective transcende la simple contrainte puisqu'il y a trois formes de *contrôle* de l'action individuelle : la *contrainte*, la *libération* et l'*accroissement* (ou le prolongement) (*ibid.* : 73). Ainsi, en plus de contraindre, qui limite le champ d'action des individus, l'action collective peut également libérer l'action individuelle « de la coercition, de la contrainte, de la discrimination », (*ibid.*) exercées par les autres en imposant des restrictions qui empêchent que ces dimensions se produisent. L'action collective peut aussi prolonger l'action individuelle au-delà de ce que l'individu peut faire lui-même. Elle permet l'expansion et est un puissant multiplicateur des volontés individuelles. Elle agit comme levier en mettant en place des moyens collectifs matériels ou immatériels qui augmentent la capacité d'actions individuelles (*ibid.* : 157-8).
- 41 Sous une forme d'action collective organisée, les individus sont contraints et libérés non seulement par des règles coutumières, mais aussi par les règles des différents *groupes actifs* dont ils sont membres, de façon volontaire comme l'entreprise privée et de fait tel que l'État et la société (Bazzoli et Dutraive, 2002 : 4). Ainsi, « l'institution de la société se manifeste aussi sous la forme d'organisations –ce que Commons [...] exprime par la notion [de *groupe actif*] – de types très divers (de la simple association à l'État) [et qui sont] fondée[s] sur la coordination formelle des activités individuelles dans une entité collective avec frontières plus ou moins délimitées [...] » (*ibid.*). Ces organismes structurés, formellement ou informellement constitués (famille²⁷, corporation, syndicat, association de commerce, etc.) sont des collectivités « dont l'action individuelle des membres est contrôlée par un même type d'action collective, de coutumes et de règles opérantes formelles et informelles » (Morel, 1996 : 74, 142). Ainsi, « la société est appréhendée comme un réseau interconnecté de formes d'action collective [...]. [L]a corrélation des différents champs de la société est nécessaire à sa régulation, à l'activité des organisations et la dynamique des transactions » (Bazzoli et Dutraive, 2002 : 6).

- 42 Le *groupe actif* est un concept élastique, d'un petit groupe au plus grand, dans lequel les individus sont engagés dans une coordination continue des activités dirigées vers une finalité future (Ramstad, 1990 : 61, 74). L'économie est appréhendée comme une myriade de *groupes actifs* inter reliés (Commons, 1959 : 619). L'action collective est en contrôle tant au niveau micro que macro, lesquels ordres de grandeur peuvent se construire et s'influencer mutuellement. Le contrôle de l'action collective peut revêtir plusieurs formes, être plus ou moins délimité et donc, déborder l'espace et le lieu où l'action spécifique se déploie. Ce sont des interactions d'une partie à l'égard du tout et du tout à l'égard d'une partie. Appliqué à notre modèle, nous retrouvons le *groupe actif* société, dans lequel nous retrouvons en plus des règles de conduite, les coutumes potentiellement associées à la solidarité et à la coopération. Du *groupe actif* société, se rattache le *groupe actif* État québécois et ses différents ministères auxquels sont reliés, notamment par la dépendance financière, les *groupes actifs* de proximité (associatifs, communautaires, privés, publics, etc.) ; bref, de la plus grande à la plus petite unité liée à l'itinérance qui se construit et s'influence mutuellement.
- 43 Nous avons vu que les "volontés" individuelles sont tributaires de l'action collective des institutions. La volonté de l'acteur n'est pas totalement libre et indépendante étant donné qu'elle « agit selon des règles sociales qui définissent une signification et un domaine de possibilité socialement circonscrite » (Morel, 2010). La personne en situation d'itinérance de notre modèle, dans le respect des règles sociétales inhérentes à la socialité et au travail, pourrait voir son action *libérer* des contraintes et son action se prolonger par l'action collective, l'aide reçue des organismes, *groupes actifs*, dans son parcours vers l'intégration. Mais ce n'est pas tout. Même si les individus sont contraints par l'action collective, ils ne le sont pas totalement, car ils sont à l'origine de l'évolution des comportements sociaux et des collectifs. À l'instar de l'influence active d'une partie sur le tout, la volonté et l'action individuelle peuvent insuffler une direction ou une autre sur le développement du processus social ou du collectif d'appartenance. C'est la volonté humaine, c'est-à-dire l'esprit et le corps en action, qui est le facteur central qui façonne l'orientation de l'évolution (Commons, 1959 : 629, 638). À ce titre, l'itinérant, qui a encore prise sur son existence, peut prendre sa place au sein du *groupe actif* société, assumer pleinement sa citoyenneté, voir son action se prolonger, lui permettant ainsi de créer son propre destin professionnel²⁸. Nous allons maintenant brièvement conceptualiser le parcours d'intégration en ayant recours au concept de *futurité*.

La futurité

- 44 La *futurité* est une autre dimension essentielle de l'action des individus résolument orientée vers le futur. Ce concept nous renseigne sur le fait que « les hommes vivent dans le futur, mais agissent dans le présent [...] puisque la volonté humaine agit maintenant pour des résultats futurs » (Commons, 1959 : 84, 620). La représentation de l'avenir, son anticipation ou sa prévision sont ainsi vues comme déterminantes de la conduite actuelle. « [C]e sont les espoirs et les craintes, les attentes et les précautions, la prévoyance et l'impatience, inscrites dans le futur qui déterminent ce qui sera fait dans le présent » (Gislain, 2002 : 64 citant Commons, 1925 : 337). Il s'agit de penser et d'agir vers l'avant. La conduite du sujet en regard de la *futurité* est déterminée par un principe de causalité contraire à celui du monde physique. Ainsi, au lieu d'aller du passé vers le présent, il va du futur vers le présent (Gislain, 2003 : 13-14).

- 45 L'action des *groupes actifs* serait dans ce contexte articulée de façon à sécuriser les anticipations par la stabilité sociale et la sécurité économique des itinérants. Même si la volonté individuelle peut être créative, elle est largement tributaire des activités des *groupes actifs* qui permettent de sécuriser les anticipations et d'orienter le parcours vers l'intégration socioprofessionnelle. Il peut s'agir de mesures d'aide et de soutien à l'emploi, de recherche et de subvention au logement, de soins de santé, de travailleurs sociaux, etc. Le parcours de l'itinérant sera ainsi ponctué d'activités futuribles. Terminons par l'utilisation de la plus petite unité d'analyse qu'est la transaction.

Les transactions

- 46 D'emblée, une transaction est une interaction. Ce concept exprime cette « dimension collective de l'action individuelle, c'est-à-dire le fait que l'individu « en action » est surtout un individu *en interaction* » (Morel, 1996 : 147). Commons (1959 : 73) mentionne que « [c]es actions individuelles sont réellement des *trans*-actions – c'est-à-dire des actions entre individus – aussi bien que des comportements individuels ». Nous ne développerons que deux transactions pertinentes à notre démarche, soit la transaction de répartition et la transaction de direction. Soulignons au préalable que c'est par la *trans* action que l'itinérant se redéfinit en permanence selon la *situation* dans laquelle il est partie prenante.
- 47 La transaction de répartition renvoie à un processus de *redistribution* de la richesse entre parties en situation d'inégalité économique, mais en position d'égalité de droit (Commons, 1959 : 68). Cette transaction concerne également « les négociations [pour] la poursuite d'une entente entre divers participants qui ont l'autorité de répartir les bénéfices et les charges aux membres d'une entreprise conjointe » (*ibid.* : 67-68). Elle comporte deux dimensions : un rapport entre une autorité et les citoyens du *groupe actif* (*ibid.* : 59), et des relations au sein même de l'autorité en question (*ibid.* : 67-68). C'est le rapport entre une autorité et les citoyens que nous traiterons, quoique nous pourrions également porter notre attention sur la répartition des bénéfices et des charges en se questionnant notamment sur la négociation des orientations privilégiées par l'État : l'employabilité, le domaine de la santé mentale et/ou le logement ? Par exemple, considérant que c'est le ministère de la Santé et des Services Sociaux qui assumera la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de l'implantation de la nouvelle politique sur l'itinérance²⁹, il y a un risque que l'itinérance soit prioritairement considérée comme une problématique de santé publique.
- 48 Ceci étant, c'est au niveau de cette transaction que s'exprime le plus clairement l'action régulatrice des pouvoirs publics (Gislain, 2003 : 47). Le législateur se résout à un arbitrage démocratique afin de réduire l'inégalité du pouvoir économique entre les parties. Dans un cadre général, « la souveraineté dans la transaction de répartition appartient [...] aux pouvoirs publics [...] en agissant comme donneurs d'ordres aux [...] membres des [groupes actifs] économiques » (*ibid.* : 46-47). L'État, par son pouvoir légitime et son action est « le processus central dans l'ajustement institutionnel d'une société » (Bazzoli, 2000b : 55). Dans toute société en devenir, que ce soit une nation dans son ensemble, une association, une entreprise, etc., Commons observe qu'un principe de *souveraineté* est présent pour assurer la *gouvernance* des membres ayant un statut de *citoyenneté* (Gislain, 2003 : 45). Cela est important dans la mesure où il est précisé que le leadership et la cohésion sociale sont des fonctions essentielles de l'État (Castel, 1995 ; Roy et Hurtubise, 2008 ; Ulysse et

Lesemann, 2004). Ce type de transaction se révèle donc pertinent pour traiter des questions importantes liées à l'itinérance : 1) la répartition de la richesse sous la forme de subventions aux organismes de proximité pour des citoyens en situation d'inégalité économique, mais en position d'égalité de droit, les personnes en situation d'itinérance ayant les mêmes droits que tous (CDPDJ, 2008 :3) et 2) l'institution d'une politique publique sur l'itinérance³⁰ qui aurait pour objet les bénéfices liés aux droits économiques et sociaux. Cette politique pourrait *libérer* l'action individuelle de la discrimination fondée sur la condition sociale, notamment la coercition et les contraintes supplémentaires exercées par les autres membres du *groupe actif* société telle que la judiciarisation de la personne itinérante, le profilage discriminatoire, les contraintes liées à l'occupation de l'espace public, etc. (CDPDJ, 2008 : 3, 11,12).

- 49 Quant à la transaction de direction, elle réfère au processus organisé de la production au sein de l'institution-organisation. Les individus s'inscrivent dans un « *plan d'ensemble* dans lequel [ils] sont plus ou moins convoqués à occuper des rôles productifs dont la cohérence d'ensemble et l'architecture hiérarchique se présentent à [eux] comme objectives, c'est-à-dire un monde du travail institué, qui l'était avant [eux] et qui le sera après [eux] » (Gislain, 2003 : 42). Cette transaction fait largement référence à l'organisation et à la division du travail, d'où sa pertinence. Ainsi, elle porte sur des principes relatifs à l'*efficacité* productive et la *performance technique* qui requièrent une coordination entre elles, d'où l'institution d'un autre principe, celui de la *coopération* pour assurer un *ordre productif efficace*. Puisque la transaction de direction traduit un contexte de gérance, elle s'appuie sur une relation d'un *supérieur* et d'un *inférieur* ; l'un est un supérieur légal avec des droits légaux de *commande* alors que l'autre, pour la durée de la relation, est un subalterne légal qui a un *devoir légal d'obéissance*.
- 50 C'est aussi au niveau de la transaction de direction que notre modèle est d'intérêt. C'est une organisation du travail élargie, une vaste coordination des activités pour une efficacité productive des services liés à l'itinérance. Dans la mesure où le service de proximité est financé ou subventionné (et donc « subordonné ») aux orientations du *groupe actif* ministère, lequel est sous la direction du *groupe actif* État, nous pouvons considérer cela comme une transaction de direction ; ceci dépendra bien sûr de notre capacité à confirmer la subordination. Devant l'échec de la démonstration empirique, nous pourrions alors parler de quasi-transaction de direction. Par exemple, le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MESS) est en quelque sorte sous la direction du *groupe actif* État puisqu'il reçoit les crédits budgétaires du Conseil du Trésor. Les CLSC, services de proximité sont sous la direction du *groupe actif* MESS, qui fournit les montants nécessaires à son fonctionnement. L'impossibilité de démontrer la subordination pourrait être un facteur explicatif des frictions et des tensions dans le réseau. Une absence formelle d'*autorité* du donneur d'ordre peut altérer la coopération et la coordination entre les groupes actifs pour une efficacité d'ensemble et créer des espaces d'autonomie préjudiciables à une action d'ensemble du réseau. Une *autorité* absente ou mal assumée peut conduire à des pratiques coupées les unes des autres, à une mauvaise organisation ou articulation des services. La subordination des organismes de proximité aux ministères et à l'État paraît dans ce cadre nécessaire.

Conclusion

- 51 Nous sommes conscients que la théorisation commonsienne nous aurait permis un développement plus en profondeur de la thématique. Toutefois, cette tâche est impossible dans la cadre d'un seul article, ce qui implique que des choix ont dû être accomplis. Nous avons néanmoins tenté, comme Commons l'a si admirablement fait, de construire un modèle, une forme de théorisation à partir de recherches disponibles. C'est la première fois à notre connaissance que le cadre commonsien est appliqué spécifiquement à la problématique de l'itinérance. C'est un effort de théorisation d'un objet complexe, de surcroît pluridisciplinaire, qui n'a aussi jamais été réalisé dans le champ disciplinaire des relations industrielles. Ce modèle sera testé empiriquement et affiné, au fur et à mesure de notre investigation, selon le procédé abductif et d'enquête sociale (Dewey, 1967).
- 52 Sur le plan de la pertinence sociale, nous croyons nécessaire de ne pas nous limiter à une approche strictement sociale et médicale qui fait de l'itinérant une éternelle victime en attente de services sociaux et de soins. Sans évacuer l'importance de ces problématiques dans notre modèle d'analyse, nous pensons que les efforts consentis pour favoriser le travail et surtout l'insertion au travail, qui sont des objets d'études des relations industrielles, s'avèrent tout aussi importants, afin d'aider ces personnes à sortir de ce processus d'exclusion sociale, en misant notamment sur la volonté individuelle. Notre intention est de contribuer à la compréhension des mécanismes d'inclusion reliés au marché du travail. Nous visons l'étude et l'analyse d'innovations sociales qui conjuguent le développement social au développement de l'économie dans une optique d'interdépendance des humains, des fonctions et des institutions. C'est à partir de la combinaison analytique de l'action collective face à l'exclusion, des interactions et des volontés d'acteurs individuels que se fondent notamment la pertinence scientifique et l'originalité de ce projet. En plus de servir à l'avancement des connaissances, ce projet vise à permettre aux institutions concernées d'ajuster le soutien et les ressources mises à leur disposition. Enfin, nous souhaitons qu'il favorise une meilleure coordination entre les institutions permettant de combiner des ressources diversifiées.
- 53 Le modèle met aussi en évidence l'importance du rôle de l'État dans la coordination des différents services offerts. Les organismes isolés les uns des autres ne peuvent entièrement assumer cette tâche colossale. C'est par le développement de mécanismes de communication adéquats que le modèle réseau pourra s'articuler convenablement. Certes le modèle n'est pas complet sans une cartographie des services d'aide à l'itinérance et sans une réflexion sur la notion de territoire et sa construction sociale qui influe sur les services de proximité, le rapport avec l'itinérant et le développement de l'itinérance.

Remerciements

Ce projet est en partie financé par l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) – Innovations, travail et emploi du Département des relations industrielles de l'Université Laval. Les auteurs tiennent à remercier les évaluateurs anonymes pour leurs précieux commentaires et suggestions.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008). *La concertation et l'intégration des services pour prévenir et contrer l'itinérance à Montréal*, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales du Québec.

ANDERSON, Léon et David A. SNOW (2001). L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique, *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 2001, p. 13-27.

BAZZOLI, Laure (2000a). *L'économie politique de John R. Commons : Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Éditions L'Harmattan, Paris.

BAZZOLI, Laure (2000b). À propos d'une théorie institutionnaliste de la négociation de J.R. Commons » dans Christian Thuderoz et Annie Girard-Héraud (sous la direction de), *La négociation sociale*, Paris : CNRS Éditions, p. 45-61.

BAZZOLI, Laure et DUTRAIVE, Véronique (2002). L'entreprise comme organisation et comme institution : Un regard à partir de l'institutionnalisme de J. R. Commons, dans *Economie et Institutions*, n°1, 2^e semestre, p. 5-46.

BELLOT, Céline (2000). La trajectoire : Un outil de compréhension de l'itinérance, *L'errance urbaine*, dans Danielle Laberge (sous la direction de), Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 101-120.

CAMPEAU, Paule (2000). La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance, dans Danielle Laberge(sous la direction de), *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 49-70

CASTELLS, Manuel (1998), *La société en réseau*, Paris, Fayard, version originale 1994.

CASTEL, Robert (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation, *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, p. 11-27.

CASTEL, Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Paris, 813 pages

CHAREST, René (2000). Travail et non-travail : intervention sur la nouvelle fracture sociale, dans Danielle Laberge(sous la direction de), *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 71-82.

CHEVALIER, S. et L. FOURNIER, 1998, *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-1997*, Santé Québec, Québec.

COMMISSION DES DROITS DE A PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (CDPDJ), 2008, *Mémoire à la Commission des Affaires Sociales de l'assemblée nationale à l'occasion des consultations particulières sur le phénomène de l'itinérance au Québec*.

COMMONS, John Rogers, (1959) *Institutional Economics : Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, Madison, (édition originale 1934),

CORRIVEAU, Jeanne (2012) De sans-abri à député, *Le Devoir*, édition du 3 et 4 novembre, p. A1 et A12.

- COUSINEAU, M.-M. et al., 2005, *Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide. Rapport de recherche*, Centre international de criminologie comparée, Montréal.
- DEWEY, John, 1967, *Logique : La théorie de l'enquête*, Présentation et traduction de Gérald Deledalle, Presse Universitaire de France.
- DUFOUR, Rose, (2000). Trois vilains petits canards. Étude sur la filiation de parenté et la désaffiliation sociale, dans Danielle Laberge (sous la direction de) *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 137-159.
- DUFOUR, Rose (2007). Faire de la recherche c'est déjà intervenir, dans Shirley Roy et de Roch Hurtubise (sous la direction de), *L'itinérance en questions*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 95-113.
- FONTAINE, Michel (2000). Les besoins et les services : Les paradoxes, dans Danielle Laberge (sous la direction de) *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 275-290.
- GISLAIN, Jean-Jacques (2002). Causalité institutionnelle : la futurité chez J.-R. Commons, *Économie & Institutions*, 1(1), p. 47-71.
- GISLAIN, Jean-Jacques, (2003). L'institution des relations industrielles : le cadre analytique de J.R. Commons, *Économies et institutions*, n° 2, 2^e semestre, p. 9-56.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, (2009). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, Édition : La direction des communications du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.
- HALLÉE, Yves (2012). Spécificité de l'institutionnalisme pragmatiste de John Rogers Commons : une réhabilitation du cadre commonsien dans le champ disciplinaire des relations industrielles, *La Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le (REMEST)*, Université du Québec en Outaouais, p. 74-106.
- HARVEY, John T. et Michael, A. (1992). Symbolic Interactionism and Institutionalism: Commons Roots, *Journal of Economics Issues*, vol. XXVI. No.3, September, p. 791-812.
- HURTUBISE, Roch, ROY Shirley et Céline BELLOT (2003). Youth homelessness : the street and Work, from exclusion to integration , Edited by Laurence Roulleau-Berger, Brill, Leiden, *Youth and Work in the Post-Industrial City of North America and Europe*, Boston., p. 395-407.
- KLEIN, Juan-Luis et Christine CHAMPAGNE (2011). Introduction, dans Juan-Luis Klein et Christine Champagne (sous la direction de), *Initiatives locales et lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 1-9.
- KLEIN, Juan-Luis, FONTAN, Jean Marc et Diane-Gabrielle TREMBLAY (2011). Les initiatives locales et la lutte à la pauvreté et l'exclusion, dans Juan-Luis Klein et Christine Champagne (sous la direction de), *Initiatives locales et lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 11-30.
- LABERGE, D, LANDREVILLE, P., MORIN, D. et CASAVENT, L, 2000, « Une convergence : parcours d'emprisonnement, parcours d'itinérance », *L'errance urbaine*, Sous la direction de Danielle Laberge, Collectif de recherche sur la pauvreté, l'itinérance et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 253-274.
- LUSSIER, Véronique (2007). Entre l'indicible et l'errance, l'acte-signe de l'itinérance, *Topique*, 2007/2 n° 99, p. 129-138.

- LUSSIER, Véronique et POIRIER, Mario (2000). La vie affective des jeunes adultes itinérants : de la rupture à la hantise des liens, *Santé mentale au Québec*, vol. 25, n° 2, p. 67-89.
- MASLOW, Abraham (1943). A theory of human motivation, *Psychological Review*, n° 50, 4, p. 370-396.
- MEAD, Georges Herbert (1963). *L'esprit, le soi et la société*, Presses Universitaires de France, Paris, édition originale 1934.
- MÉDA, Dominique (1998). *Le travail : Une valeur en voie de disparition*, Flammarion, Paris, 362 pages.
- MOREL, Sylvie (1996). *Le workfare et l'insertion : une application de la théorie institutionnalisme de John R. Commons*, Thèse de doctorat en science économique, Université de Paris 1, sous la supervision de Bernard Gazier.
- MOREL, Sylvie (2003). Institutionnalisme commonsien, citoyenneté et sécurité économique, dans *Économie et institutions*, vol. 1, n° 2, p. 111-140.
- MOREL, Sylvie (2010). L'économie du travail commonsienne : l'analyse transactionnelle de la relation salariale dans Diane-Gabrielle Tremblay et Jean-Jacques Gislain (sous la direction de), *Actualité de Commons*, revue *Interventions économiques*, n° 42. Url : <http://interventionseconomiques.revues.org/1254>
- OGIEN, Albert (1999). Émergence et Contrainte : situation et expérience chez Dewey et Goffman, dans Michel de Fornel et Louis Quéré (sous la direction de) *La logique des situations : nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, p. 69-93.
- POIRIER, Mario (2000). Le leitmotiv de l'itinérant, dans Danielle Laberge (sous la direction de), *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur la pauvreté, l'itinérance et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 221-239
- QUIRION, Benoît et Agnès DI GENNARO (2000). L'inflation des cas de problématiques multiples : le symptôme de la disjonction entre la logique institutionnelle et la phénoménologie des besoins, dans Danielle Laberge (sous la direction de), *L'errance urbaine*, Collectif de recherche sur la pauvreté, l'itinérance et l'exclusion sociale, Les éditions MultiMondes, Québec, p. 329-346.
- RACINE, Sonia, (2007). Un tour d'horizon de l'exclusion dans *Service social*, vol. 53, n° 1, 2007, p. 91-108.
- RAMSTAD, Yngve (1990). The Institutionalism of John R. Commons : Theoretical Foundations of Volitional Economics, *Research in The History of Economic Thought and Methodology*, Éditeur Warren J. Samuels, Dept. of Economics, Michigan State, Jai Press, inc., vol. 8, p. 53-104.
- RECH, Nathalie (2007). Se mobiliser pour améliorer la condition des sans-abris », dans Shirley Roy et de Roch Hurtubise (sous la direction de), Presses de l'Université du Québec (PUQ), Québec, p. 117-128.
- RENAULT, Michel (1999). Économie et coordination des comportements : Communication et interaction dans *Revue Européenne des sciences sociales*, Tome XXXVII, n° 14, p. 265-292.
- RENAULT, Michel (2007). Une approche transactionnelle de l'action et de l'échange : la nature d'une économie partenariale, *Revue du MAUSS*, n° 30, second semestre, p. 138-160.
- ROY, Shirley (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ? , *Lien social et Politiques*, n° 34, p. 73-80.
- ROY, Shirley et Roch HURTUBISE (2004). De L'itinérance et du travail : à propos de la reconnaissance sociale des pratiques dans l'univers de la marginalité, dans Jean Poupart (sous la

direction de), Au-delà du système pénal : L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés, Presses de l'Université du Québec (PUQ), Sainte-Foy, p. 125-140.

ROY, Shirley et Roch HURTUBISE (2008). *La lutte à l'itinérance. Une responsabilité collective qui nécessite un leadership de l'État*, Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'itinérance.

ROY, Shirley et Roch HURTUBISE, (2007). Introduction, dans Shirley Roy et Roch Hurtubise (sous la direction de), *L'itinérance en questions*, Presses de l'Université du Québec, (PUQ), Québec, p. 1-30.

ROY, Shirley et MORIN, D., (2007). L'aide aux personnes itinérantes : un réseau pour agir », dans Shirley Roy et de Roch Hurtubise (sous la direction de), Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 195-216

ROY, Shirley (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ?, *Lien social et Politiques*, n° 34, 1995, p. 73-80.

ULYSSE, Pierre-Joseph et Frédéric LESEMANN, (2004). *Citoyenneté et pauvreté : Politiques, pratiques et stratégies d'insertion, en emploi et de lutte contre la pauvreté*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.

WALLEZ, Pierre et Loïc AUBRÉE (2005). L'expérience de la rue chez les jeunes comme forme extrême d'urbanité, *Espaces et sociétés*, 2005/2 n° 120-121, p. 241-257.

NOTES

1. Maison du père, Mission Bon accueil et Brewery Mission. Voir COUSINEAU, M.-M. *et al.*, 2005, *Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide. Rapport de recherche*, Centre international de criminologie comparée, Montréal.
2. Ci-après appelée « ASSSM ».
3. Ci-après appelé « GdQ ».
4. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/situation/72975>
5. Nous retrouvons l'influence du pragmatisme dans les travaux de Commons (1959 : 150, 655).
6. Chanteau, Poirier et al. (2007) précisent à cet égard la richesse conceptuelle de la nuance anglaise en comparaison avec celle de la langue française. Ainsi, « être "homeless" ce n'est pas qu'être "houseless" (sans-abri, SDF), c'est aussi être "sans-foyer", c'est-à-dire sans lieu d'appartenance, d'inscription sociale, liens conviviaux, véritable "chez-soi" » (*ibid.* : 234).
7. Cette catégorie pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un traitement spécifique en regard de l'intégration socioprofessionnelle.
8. Ce sont les explications individuelles qui stipulent d'une part que certaines personnes refusent ou se déclarent incapables de vivre en société et d'autre part, qu'elles sont confrontées à un ensemble de problèmes de santé physique, de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie, etc. qui rendent très difficile leur intégration (Campeau, 2000 : 49; Roy et Hurtubise, 2007 : 8; 2008 :12-14).
9. Ci-après appelée « CDPDJ ».
10. Nous pourrions convenir « que les *jeunes de la rue* n'ont pas nécessairement atteint ce point d'exclusion et se situent, selon le cas, quelque part sur l'axe insertion/désinsertion » (Dufour, 2000 : 143).
11. L'expression désaffiliation sociale semble être consacrée comme en fait foi son utilisation dans la missive consacrée à l'annonce de la 23^e nuit des sans-abri. Voir à cet égard l'URL suivant : <http://www.nuitdessaabri.ca/fr/01/index.htm>

12. Hurtubise et Roy (2004 : 133) donne également comme exemple la vente de drogue comme moyen d'assurer l'autonomie financière et d'accumuler de la richesse. On y reconnaît le caractère organisé qui répond à des impératifs de productivité et de rentabilité.

13. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

14. En ce qui concerne spécifiquement l'itinérance des jeunes adultes, les études montrent un lien entre le contexte familial difficile et l'itinérance (Lussier, 2007; Lussier et Poirrier, 2000). Cependant, nous ne disposons pas d'études statistiquement significatives qui démontreraient que l'itinérance en général résulte majoritairement de situations personnelles difficiles. Toutefois, « [l']idée que les individus se laissent lentement glisser vers l'exclusion sans lutter peut certainement se vérifier dans quelques cas, mais cela est loin de constituer le modèle dominant » (Roy, 1995 :76).

15. Le pragmatisme est nettement en rupture avec les conceptions philosophiques qui consistent à réfléchir le monde de l'extérieur, sans ancrage avec la réalité et l'expérience vécue des acteurs.

16. Nous reviendrons avec ce concept à la section 3.

17. L'expression « interactionnisme symbolique » désigne globalement un courant sociologique d'origine américaine fondé sur l'idée que la société est le produit des interactions entre les individus. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/interactionnisme-symbolique/>. C'est la tradition sociologique de l'école de Chicago dans la lignée de Mead et de son élève Blumer. Il est utile de préciser que cette posture a les mêmes racines épistémologiques, le pragmatisme, que l'institutionnalisme commonsien (Harvey et Katovich, 1992).

18. Selon Weber (1995), les idéaux-types sont en quelque sorte une construction logique « pure » basée sur des possibilités objectives qui permettent de comprendre, par comparaison, le déroulement effectif et réel de l'activité sociale. L'idéal type n'est pas la réalité et encore moins une copie de la réalité ; il est plutôt un instrument théorique et intellectuel conçu pour sonder, analyser et comprendre la pratique (Commons, 1959: 722).

19. Nous préférons le terme insertion sociale à insertion relationnelle développé par Castel (1994) puisqu'il est inclusif et fait référence à la socialité que nous avons définie auparavant (Charest, 2000 : 80). Aussi, dans ce parcours, l'insertion est préalable à l'intégration considérant qu'« insérer, c'est moins qu'intégrer » (Castel, 1994 : 24).

20. Nous empruntons l'expression à Jean-Jacques Gislain (2003) qui signifie la correspondance progressive avec le réel permettant d'en arriver à un contenu "réel-typique".

21. Nous retrouvons le Ministère de la Santé et des Services sociaux, le Ministère de la Sécurité publique, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Ministère du Conseil exécutif Ministère des Affaires municipales, (Secrétariat aux affaires autochtones) des Régions et de l'Occupation du territoire (Secrétariat à la jeunesse) (Société d'habitation du Québec) et le Ministère de la Justice Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

22. Nous verrons que dans l'institutionnalisme commonsien, le contrôle va bien au-delà de la simple contrainte.

23. Dans, l'individualisme méthodologique, l'individu est considéré comme le représentant naturel de l'analyse puisqu'il constituerait l'élément premier de tout phénomène social. Cette perspective présuppose que l'acteur est considéré comme celui par lequel tout débute.

24. Selon cette perspective, l'action humaine serait largement déterminée par des forces extérieures. Ce sont des déterminations sociales qui conditionneraient l'action des acteurs. Dit autrement, l'individu est le produit des structures sociales. C'est la primauté du collectif, c'est-à-dire le poids déterminant de la société sur le comportement individuel, entité qui transcende les individus (Lallement, 2000 : 147).

25. Les concepts commonsiens sont en italiques dans le texte.

26. Le groupe actif est dorénavant la traduction consacrée pour *going concern*. Nous allons l'utiliser pour le reste du texte.

27. Sans en faire un développement en profondeur, nous avons vu que l'itinérance peut être associé au rôle de la famille comme premier lieu d'apprentissage. Dans la perspective commonsienne, les dimensions constructives et adaptatives du comportement sont décrites et explicitées par le biais du concept d'*esprit institutionnalisé*. Pour Commons, l'*esprit institutionnalisé* signifie que, dans le passage de l'enfance vers l'âge adulte, l'individu assimile les coutumes du langage, développe la coopération avec autrui, apprend à travailler de concert avec d'autres vers une finalité commune et assimile la négociation afin d'éliminer les conflits d'intérêts ainsi que la subordination aux *règles opérantes de conduite* dans l'entité collective dans laquelle il est membre (1959 : 73-74). Par le groupe actif la famille, l'enfant apprend ainsi à devenir institutionnalisé. Dans un contexte de famille éclatée ou dysfonctionnelle, l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte peuvent ne pas faire ou avoir fait cet apprentissage. Aussi, cela met en exergue l'importance de la socialité dans le réapprentissage en quelque sorte de l'esprit institutionnalisé.

28. Dans le journal *Le Devoir*, édition du samedi 3 et dimanche 4 novembre 2013, la journaliste Jeanne Corriveau faisait état d'un sans-abri qui est devenu un député. Il peut ainsi, par la voie politique, contribuer à l'évolution des choix sociétaux.

29. Voir la note 30.

30. Notons l'adoption par le parti Québécois, le 27 février 2014, d'une politique gouvernementale en matière d'itinérance. Voir l'URL suivant : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/itinérance/. Bien que prometteuse, cette politique, annoncée en période préélectorale, devra s'accompagner d'un plan d'action concret et aussi survivre au changement potentiel de représentation politique postélectoral. Aux États-Unis, le Rhode Island est le premier État américain à s'être doté, depuis le 21 juin 2012, d'une loi garantissant des droits aux itinérants « *Homeless Bill of Rights* ». <https://www.commondreams.org/headline/2012/06/28-4>.

RÉSUMÉS

Ce texte propose un modèle théorique permettant l'analyse d'expériences d'intégration socioprofessionnelle de personnes en situation d'itinérance. Ce modèle idéal type est construit à partir des études qui traitent du parcours de la personne itinérante et des organismes d'aide en réseau. S'intéressant à la fois à l'individu et à la structuration de l'action collective qui se déploie afin de favoriser l'intégration socioprofessionnelle, les auteurs proposent ensuite une conceptualisation du modèle à partir de l'institutionnalisme pragmatiste de J.R. Commons.

This paper presents a theoretical model designed to study cases of socio-occupational integration involving homeless people. This ideal-type model is based on studies related to the career path followed by homeless people and to helping agencies that work together in a network. Dealing at the same time with the individual and with the structuring of collective action in order to facilitate socio-occupational integration, the authors then propose a conceptualization of the model based on J. R. Commons' concept of pragmatist institutionalism.

INDEX

Mots-clés : institutionnalisme pragmatiste, intégration socioprofessionnelle, itinérance, parcours, réseau

Keywords : homelessness, network, path, pragmatist institutionalism, socio-occupational integration

AUTEURS

YVES HALLÉE

Professeur adjoint à l'Université Laval, Département des relations industrielles

MUSTAPHA BETTACHE

Professeur agrégé à l'Université Laval, Département des relations industrielles

PHILIPPE BERGERON

Stagiaire postdoctoral à l'Université Laval, Département des relations industrielles